

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 10 juillet 2020**

**Objet**

**Désignation des  
délégués au  
Syndicat  
Intercommunal de  
Gestion des  
Actions Sociales  
des Hauts de  
Garonne (SIGAS)**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 juillet 2020 s'est réuni à 17 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –  
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –  
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI –  
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET –  
Mme PROUHET – M. BUNEL – Mme ALFONSI – M. SAILHAN –  
Mme DURLIN – M. ASFOR – Mme SOLA – Mme ADENIS – M. JUIF –  
Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – Mme CASTAGNET –  
M. LEDOUX**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. DROILLARD à Mme COLLIN – M. MEHERZI à Mme LACUEY  
M. SINSOU à M. CALT**

**Mme Hélène BARBOT a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Gestion des Actions Sociales des hauts de Garonne (SIGAS) assure la gestion :

- du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) qui comporte une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) pour les communes de Cenon, Lormont, Floirac, Artigues et le Canton de Créon
- du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) pour les communes de Cenon, Floirac, Lormont, Bassens, Carbon Blanc, Yvrac, Ambarès et Lagrave, Saint Louis de Montferrand, Ambès, Beychac et Caillau, Bouliac, Sainte Eulalie, Saint Vincent de Paul, Montussan, Saint Loubès et Saint Sulpice et Cameyrac, Artigues et le Canton de Créon.

Pour les compétences SSIAD et CLIC, le syndicat est administré par un comité composé de deux délégués titulaires représentant chaque commune ainsi que de deux délégués suppléants, désignés par les Conseils Municipaux.

Conformément aux règles en vigueur, la désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger dans les organismes extérieurs tels que le Syndicat précité est effectuée par la voie de l'élection au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection des deux délégués et leurs suppléants appelés à siéger au SIGAS.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-33, L5211-7, L5211-8 ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 1983 créant le SIGAS ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2009 modifiant les membres et les statuts du SIGAS ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2014 portant extension des compétences du SIGAS et modifiant les statuts ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder par vote au scrutin secret, uninominal majoritaire à trois tours, pour désigner les deux délégués titulaires et leurs suppléants appelés à siéger au SIGAS ;

Considérant que se présentent à la candidature de délégués de la Commune au SIGAS :

-Délégué(e) 1 :

Mme COLLIN Andrée *titulaire* et M. SAILHAN Olivier *suppléant*

-Délégué(e) 2 :

Mme GRENOUILLEAU Nadine *titulaire* et Mme BONNAL Nicole *suppléante*

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au SIGAS, selon les règles du scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

**PROCLAME** élus les délégués appelés à siéger au SIGAS suivants :

Mme COLLIN Andrée *titulaire* et M. SAILHAN Olivier *suppléant*

Mme GRENOUILLEAU Nadine *titulaire* et Mme BONNAL Nicole *suppléante*

Nombre de votants : 33  
Suffrages exprimés : 33  
    Pour : 28  
    Contre : 5 (Mmes ARNOLD –  
CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU -  
LEDOUX)  
Abstention :

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 13 juillet 2020**



**Le Maire,**